

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 6^e jour de juin deux mille onze**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère

Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Jean-Guy Cadieux, conseiller, étant absent.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Prière.

Résolution n° 221-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 222-2011

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les procès-verbaux du 2 et 16 mai 2011 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 223-2011

Approbation des comptes

Comptes payés

Les Fêtes gourmandes de Lanaudière, billets, gastronomie.	1 520,03 \$	10438
Loisir et sport Lanaudière, adhésion 2011.	100,00	10439
La Soc. en commandite Gaz Métro, gaz naturel, centre adm. et caserne.	543,87	10440
Amusements Boréal, jeux gonflables, Fête Nationale, acompte 50 %.	1 132,13	10441
Babin Geneviève, Walki talki Camp de jour.	205,03	10442
Bell Canada, téléphone usine, centrale, réservoir, bureau, alarme bur.	501,14	10443
Bell Mobilité cellulaire, Frais facture papier tel. cellulaire.	4,56	10444
Commission administrative Desjardins, fonds de pension conseil.	760,13	10446
Conseil de développement, solde à payer, adhésion 2011.	13,93	10446
Excavation Thériault inc., contrat de déneigement.	51 046,22	10447
Fiducie Desjardins inc., fonds de pension employés, avril 2011.	3 637,21	10448
Hydro Québec, électricité usine, CCVC, rés. égout.	11 679,63	10449
L'Industrielle Alliance, ass. collective mai 2011.	3 875,17	10450
Leroux, Beaudoin, Hurens et associés, chèque annulé.	15 949,50	10451
Leroux, Beaudoin, Hurens et associés.	-15 949,50	10451
Le Réseau Mobilité Plus, loc. téléavertisseur incendie.	226,43	10452
Ministre des finances, permis de réunion, fête nationale.	80,00	10453
Ministre des finances, permis fête nationale.	31,00	10454
Michelle Landry, cours d'anglais, dernier versement.	220,00	10455
Ministre du revenu du Québec, remises prov. avril 2011.	13 486,68	10456
Receveur Général du Canada, remise féd. avril 2011.	776,47	10457
Receveur Général du Canada, remises féd. avril 2011, taux réduit.	4 551,15	10458
Fonds de l'information foncière, mutations avril 2011.	24,00	10459

Société canadienne des postes, poste Jacobin mars 2011.	247,85	10460
EBI Environnement inc., contrat ordures.	23 581,58	10461
Télécommunications XITTEL inc., Internet usine.	79,69	10462
Bell Canada, ligne tél. organismes CCVC, caserne, garage.	341,53	10466
Beaulieu Pierre, Dépl. St-Jérôme et Victoriaville.	203,40	10467
Hydro Québec, Élect. lum. de rues.	1 902,77	10468
Leblanc Benoît, repas et déplac. formation 18 et 19 avril 2011, Joliette.	46,12	10469
Ministre des finances, projet rue du Collège.	523,00	10470
Société canadienne des postes, poste Le Jacobin avril 2011.	263,78	10471
EBI Environnement inc., loc. conteneurs, garage, CCVC, usine.	442,97	10472
Xerox Canada Ltée, loc. photocopieur.	702,30	10473
Fédération Québécoise des mun., formation-conseil éthique.	546,84	10474
	123 296,61 \$	

Dépenses approuvées à la réunion du 2 mai 2011

Croix-Rouge canadienne, contribution annuelle 2011.	543,06 \$	10463
Jeux du 3 ^e âge 2011, contribution 2011.	200,00	10464
Bruneau Électrique inc., certificat de paiement, terrain de soccer.	125 656,99	10465
Total :	126 400,05 \$	

Comptes à payer

Bureau en gros,	Tablettes, fournitures de bureau.	450,39 \$	10478
Imprimerie Fortier enr.,	Le Jacobin, mai 2011.	2 264,83	10479
Médias transcontinental,	Pub. diverses, avis publics.	1 876,46	10480
Pourslo inc.,	Débitmètre magnétique process master.	4 411,18	10481
Serrurier MRC Montcalm,	Cadenas et clés pétanque.	468,19	10482
Acklands Grainger,	Appareil de sécurité, calibration.	152,10	10483
Alimentation Stéphane Frappier,	Café, liqueur, biscuits, aliments divers.	146,44	10484
Apsam,	Formation SST, espaces clos.	289,05	10485
Aquatech,	Garde des installations, mai 2011.	115,24	10486
Automation R.L. inc.,	Vérif. vanne régul. pression centrale.	506,41	10487
Balai le Permanent inc.,	Balayage de rues.	1 599,50	10488
Bélanger, Sauvé S.E.N.C.R.,	Dossier carrière & sablières. Rte 346.	5 274,02	10489
BFI-Usine de triage Lachenaie,	Cueillette des boues.	972,38	10490
Biolab, division Joliette,	Analyse eau potable, eaux usées.	857,86	10491
La Coop Profid'Or,	Articles quincaillerie.	1 481,16	10492
Chemco inc.,	Polymère usine.	3 799,19	10493
Centre de location Dupuis,	Articles quincaillerie.	257,82	10494
Cummins Énergie Dorval,	Entretien génératrice.	598,58	10495
Desmarais électronique,	Modif. système alarme caserne.	198,22	10496
Ebsco Canada Ltée,	Revue.	852,09	10497
Entretien ménager S.Venne,	Ent. ménager mai 2011, centre adm.	1 139,25	10498
Publications CCh Ltée,	Renouvell. code et lois mun.	268,80	10499
Fédération Québécoise des.,	Fret-messagerie.	28,09	10500
Fondation Rues principales,	25% du coût total, 3 ^e année.	6 835,50	10501
Garage A. Brouillette enr.,	Essence véhicules voirie et incendie.	535,36	10502
Geneq inc.,	Petits outils réseau eau.	956,97	10503
John Meunier inc.,	Fret et messagerie.	240,66	10504
J.P. Racette inc.,	Batterie, serv. incendie.	31,03	10505
Leroux, Beaudoin, Hurens,	Hon. prof. terrain de soccer cert. #3.	1 959,51	10506
Librairie René Martin,	Achat de livres.	2 917,64	10507
Martin – Produits de bureau,	Fournitures de bureau.	253,65	10508
Mélodie des Fleurs,	Panier gourmet François Leblanc.	56,97	10509
Centre de rénovation Coderre,	Articles de quincaillerie.	1 504,63	10510
Ovation Médias inc.,	Abonnement hockey le magazine.	62,60	10511
Produits chimiques Sany,	Art. nett. CCVC, centre adm.	357,52	10512
Pièces d'auto St-Jacques,	Ent. F-350 voirie, huile entretien.	60,33	10513
Pièces de camion,	Ent. Chevrolet, Ford incendie.	224,02	10514
L'Expert Dépanneur,	Essence véhicules voirie.	730,42	10515
Serge Daigle électricien,	Ent. lumières-rues, rue Port-Royal.	69,15	10516
Sintra inc.,	Asphalte froide, nids de poule.	1 515,21	10517
Suspension Mireault et Fils,	Redressement barre de direction.	34,18	10518

Solutions IP,	Vérif. format et réinstallions.	444,31	10519
Services Pro Max,	Vérif. système chauffage eau chaude.	396,92	10520
Signature St-Georges,	Panneau, règlements pétanque.	68,36	10521
Uniformes 2000,	Manteaux pour employés ext.	1 107,56	10522
Wolseley Canada inc.,	Art. tuyauterie, compteur d'eau.	304,22	10523
Xérox Canada Ltée,	Formation pour photocopieur.	569,63	10524
Leroux, Beaudoin, Hurens,	50% hon. prof. const. nouveau puits.	7 974,75	10547
La douceur du Terroir,	Déneigement puits à feu, hiver 10-11.	569,63	10548
	Total :	57 787,98 \$	

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes déposés soient acceptées, en y ajoutant les factures de Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés (LBHA) au montant de 15 949,50 \$ payées à 50 % du total et la Douceur du terroir au montant de 564,40 \$ pour le déneigement à l'hiver 2011.

(Crédits budgétaires disponibles en vertu des listes de comptes citées précédemment)

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Rapport des comités ad hoc

Un compte rendu de la rencontre du comité des ressources humaines, tenue le 31 mai 2011 est remis à chacun des membres du conseil.

Résolution n° 224-2011

Prêt des locaux de la Mairie

Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de prêter les locaux de la Mairie pour la tenue des Fêtes gourmandes de Lanaudière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à la surveillance des lieux ainsi qu'à l'ouverture et à la fermeture des locaux par le biais de notre technicienne en loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Geneviève Babin soit la personne responsable pour la tenue de l'événement et qu'un montant de 700 \$ lui soit versé à titre de montant forfaitaire pour l'ensemble des heures du week-end.

Demande de modification de vitesse

Réception d'une correspondance concernant la possibilité de modifier la vitesse dans la courbe près du 23 rue de l'Acadie, soit par l'installation de dos d'âne allongé dans la courbe.

Cette demande est accompagnée d'une pétition d'environ 19 résidents du secteur.

(Dossier traité lors d'un comité de voirie du 16 juin 2011)

Festival acadien de la
Nouvelle-Acadie

Invitation

Invitation à participer à un souper-bénéfice le vendredi 3 juin prochain à la salle municipale de Saint-Liguori à 18 h 30.

Tirs de Tracteurs Antiques de Saint-Alexis

Demande de publication

Réception d'une correspondance pour inviter à participer à la 10^e édition des Tirs de Tracteurs Antiques qui auront lieu le samedi 6 août prochain.

Une invitation à participer à un souper spectacle est aussi jointe à l'envoi pour le vendredi 5 août.

Dans le même envoi une demande pour faire paraître la publicité de l'événement dans la municipalité.

Les fonds AgriEsprit de FAC

Offre de programme de financement

Réception d'une correspondance du Financement agricole Canada concernant les fonds AgriEsprit de FAC qui informe d'un programme de financement pour différents projets.

Ministère des Affaires municipales des Régions

Et de l'Occupation du territoire

Réception d'une correspondance informant que le MAMROT procède au remplacement du Bureau municipal par le Portail gouvernemental des affaires municipales et de régions. Nous avons jusqu'au 10 juin 2011 pour procéder au transfert.

Offre de Service

Réception d'une offre de service pour l'entretien ménager commercial.

Duchesneau et fils

Changement d'adresse

Réception d'une correspondance informant que la compagnie Duchesneau et fils, procédera maintenant sous la bannière Orkin PCO Service Corporation.

Ministère de la Culture des Communications

Et de la Condition féminine

Réception d'une correspondance du ministère de la Culture et des Communications, de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités informant qu'ils rendaient public le nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel.

Il rappelle aussi qu'à l'heure actuelle, 88 ententes de développement culturel sont en cours sur le territoire québécois, pour des investissements de près de 8.8 M\$ en crédit direct de la part du Ministère.

Ministère des Affaires municipales des Régions

Et de l'Occupation du territoire

Réception d'une correspondance informant du versement pour la compensation tenant lieu de taxes qui aura lieu le 10 juin prochain au montant de 66 215 \$.

Mutuelle des municipalités du Québec
MMQ
Bulletin annuel 2010

Réception du bulletin annuel 2010 ainsi que d'une invitation à participer à l'assemblée générale annuelle et la possibilité de postuler pour les élections au conseil d'administration.

La Fondation Rues principales
Appel de candidature

Correspondance concernant l'annonce du 24^e colloque annuel, et par le fait même une invitation à soumettre la candidature de la municipalité.

Le colloque aura lieu le mercredi 28 septembre 2011 au Capitole de Québec.

Ministre de l'Éducation
Du Loisir et du Sport
Semaine d'Action bénévole

Invitation à soumettre une ou des candidatures au prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin. La période de mise en candidature se termine le 3 juin prochain.

Club de l'Amitié St-Jacques
FADOQ
Remerciements

Correspondance reçue à titre de remerciements pour le support de la municipalité lors de l'événement du 16 avril dernier.

Ministère des Transports
Du Québec
Suivi de correspondance

Réception d'une correspondance suite à l'envoi de la résolution no.108-2011 concernant l'insatisfaction du déneigement de l'hiver 2010-2011.

Le MTQ informe la Municipalité qu'il va apporter une attention particulière lors de la prochaine saison, et nous demande de leur faire part de toute insatisfaction lors de constats.

Club de motoneige Caravane Rawdon
Signalisation

Correspondance afin d'obtenir pour la prochaine saison la signalisation d'un passage motoneige sur la voie publique.

Fondation pour la Santé
Du Nord de Lanaudière

Demande de contribution pour une activité au profit de la fondation.

Police d'assurance no MU63013
Offre de service MMQ

Une lettre est reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec pour offrir un service d'inspection par thermographie.

Résolution n° 225-2011
Les Journées de la Culture
Invitations

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Jacques et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Fédération Québécoise des Municipalités

Information reçue de la Fédération Québécoise des Municipalités pour les prix Jean-Marie-Moreau et leadership municipal.

Plainte hockey mineur

Une lettre de plainte est reçue concernant le montant de subvention remis aux enfants inscrits dans une équipe d'hockey mineur, ainsi qu'un mécontentement face à la propreté de nos infrastructures au parc Aimé-Piette.

MMQ

Informations reçues pour inviter à participer à la 6e édition du Mérite MMQ en gestion de risques.

Crévale

Lettre reçue du comité régional pour la valorisation de l'éducation concernant le nouvel OSER-JEUNES et les bonifications apportées au programme de certification.

Résolution n° 226-2011

Demande d'emprunt temporaire

Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie

Règlement #203-2010 (Rue Saint-Jacques)

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la directrice générale soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires, avec la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie, pour l'obtention d'un financement temporaire pour les dépenses reliées au règlement d'emprunt 203-2010 (rue Saint-Jacques), pour un montant n'excédant pas 90 % de 9 570 000 \$.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, et monsieur Pierre Beaulieu, maire, soient autorisés à signer le document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 227-2011

Projet d'arboretum

Résolution d'appui au projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques, dans sa résolution #184-2011, accepte que le comité du projet d'arboretum poursuive les démarches entreprises dans la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT plus particulièrement que le projet consiste à rendre plus accessible une zone en créant un arboretum permettant d'avoir accès à diverses espèces végétales pour la plantation dans l'aire ciblée par le comité, soit sur une partie du terrain de la fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet requiert la participation de différents partenaires financiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que Municipalité consent à couvrir 20 % du projet, jusqu'à concurrence du coût total du projet de 400 000 \$, soit une somme maximale de 80 000 \$ pour la Municipalité de Saint-Jacques, qui sera répartie sur une période de cinq (5) ans,

QUE la décision finale soit conditionnelle à ce que l'ensemble du projet soit rattaché à un financement.

QU'une entente soit réalisée avec la Fabrique de Saint-Jacques en vertu d'un bail emphytéotique d'une durée encore indéterminée.

Résolution n° 228-2011

Demande de subvention

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'estimation des travaux projetés et nécessaires sur la rue Gaudet, soit acheminée aux instances gouvernementales concernées en vue de l'obtention d'une aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal, à savoir :

PAVAGE ET ACCOTEMENT

Rue Gaudet

Estimation totale des travaux :

± 42 160 \$

Résolution n° 229-2011
MTQ - Reddition de comptes

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU le mandat confié à DCA, comptable agréé, inc. pour la reddition de comptes pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et le dépôt du projet préparé par ceux-ci;

ATTENDU qu'une lettre de mission de vérification spéciale et lettre de vérification peut accompagner la reddition de compte 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents :

- D'approuver la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière datée du 6 juin 2011, à l'annexe A ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et la directrice générale à signer les documents nécessaires pour la finalisation du dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 230-2011

Mandat

Les entreprises Michel Maillé Consultant

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les Entreprises Michel Maillé soient mandatées comme consultant pour effectuer le suivi de la construction et l'inspection du nouveau camion incendie.

TRANSPORT ROUTIER

PROJET RUE SAINT-JACQUES

Résolution n° 231-2011

Honoraires professionnels – surveillance des travaux – sols contaminés

ATTENDU QUE des problèmes de sols contaminés occasionnent une modification au contrat d'honoraires professionnels pour les travaux de reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE cette modification engendre une hausse des coûts ;

ATTENDU QUE selon l'article 938.0.4 du code municipal du Québec, cette modification ne change pas la nature du contrat ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une hausse qui sera partagée avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), selon l'entente intervenue entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil recommande et accepte la soumission de la firme LVM, au montant de 11 203,50 \$, plus taxes applicables (Réf. : 11-0166-025-02).

(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)

Résolution n° 232-2011

Éclairage rue St-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques procède à la restauration des infrastructures de la rue Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite améliorer le volet éclairage sur cette rue ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conserver la possibilité d'installer des jardinières suspendues sur cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de recommander la préparation d'un projet d'éclairage et d'y prévoir de l'éclairage décoratif au centre du village, soit de la rue St-Joseph à la rue Forest, et que les parties à l'extérieur de cette zone soient munies de lampadaire de type cobra (décoratif).

(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)

Résolution n° 233-2011

Résultat des soumissions – Trottoirs

Soumissions reçues :

Trottoirs Joliette inc.	220 \$/ mètre linéaire (plus taxes)
Bordure de béton David inc.	232 \$/mètre linéaire (plus taxes)

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la soumission de Trottoirs Joliette inc. soit acceptée, au montant de 220 \$/mètre linéaire (plus taxes), incluant :

- Trait de scie
- Trottoir de 1,2 mètre de largeur
- Asphalte
- La pose d'armature
- La pierre dans les entrées.

Pour une enveloppe budgétaire d'environ 10 000 \$ pour la réfection des trottoirs sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, pour 2011.

Résolution n° 234-2011

Résultat des soumissions – Pièces d'asphalte

Soumissions reçues le 26 mai 2011, à 11 01 :

Asphalte général	18,17 \$
Poïtras asphalte	15,24 \$
Latendresse Asphalte	14,21 \$

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la cotation de *Latendresse asphalte inc.* soit acceptée au montant (*moyenne*) de 14,21 \$, le tout tel que décrit dans le document de soumission reçu le 26 mai 2011, joint à la présente en annexe A.

Résolution n° 235-2011

Demande de soumission

Travaux d'entretien du réseau routier 2011

Pavage rues Laurin, Goulet, Gaudet (nouvelle partie) et rang des Continuations

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire effectuer le revêtement de béton bitumineux sur les rues Laurin, Goulet et Gaudet, d'une longueur approximative de 500 mètres;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire effectuer le revêtement de béton bitumineux et pulvérisation sur une partie du rang des Continuations, d'une longueur approximative de 1,3 km;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est supérieure à 100 000 \$ et que la Municipalité doit procéder à des appels d'offres publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que des soumissions soient demandées par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) via l'Internet;

Les personnes intéressées pourront obtenir les formules de soumission et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions seront reçues à la Mairie de Saint-Jacques au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques, avant le 27 juin 2011, à 11 h et seront ouvertes le même jour à 11 h 01.

La Municipalité de Saint-Jacques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

VOIRIE

Résolution n° 236-2011

Demande installation de pancarte

Au MTQ

ATTENDU QUE la municipalité désire relocaliser le panneau de bienvenue;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir la permission du ministère des Transports (MTQ) pour l'installation du panneau;

ATTENDU QUE la municipalité désire installer ce panneau à l'îlot situé dans le chemin Plouffe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de procéder à une demande d'autorisation auprès du MTQ afin d'obtenir leur approbation.

Résolution n° 237-2011

Installation de dos d'âne

Diverses rues

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire sécuriser les citoyens de différents secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer des panneaux de signalisation ainsi que des dos d'âne pour sensibiliser les gens à ralentir dans les quartiers résidentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le département de la voirie soit autorisé selon les besoins à procéder à l'installation de panneaux de signalisation et/ou dos d'âne sur différentes rues de la Municipalité afin de sensibiliser les usagers à la sécurité.

Résolution n° 238-2011
Fauchage des abords de routes
Été 2011
Municipalité de Saint-Jacques

Soumissions reçues (Résultat 17 mai 2011) :

9206-2594 Québec (M. Mario Gariépy) 4 500 \$/par année (2 coupes)

Les Gazons verts enr. (M. Langlois) 4 800 \$/par année (2 coupes)

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la cotation de M. Mario Gariépy soit acceptée pour un montant de 4 500 \$/par année, pour 2011, pour environ 40 heures de travail, et ce, dans le but d'effectuer le fauchage des abords de rues situées sur le territoire de la municipalité de Saint Jacques, le tout tel que décrit dans la cotation reçue le 10 mai 2011.

QUE les travaux reliés à la première coupe soient complétés avant le 1^{er} juillet 2011 et les travaux relatifs à la deuxième coupe devront être approuvés par le conseil au préalable.

Résolution n° 239-2011
Résultat des soumissions
Traçage des bandes de démarcation routière
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le traçage des bandes de démarcation routière situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, pour 2011, soit effectué par la compagnie Marquage et Traçage Québec, étant le plus bas soumissionnaire conforme soit :

- Lignes de rive 0,149 \$/ m.lin.
 - Lignes simples de marquage 0,149 \$/ m.lin.
- (RE. soumissions demandées par la MRC)

QUE les travaux soient effectués le plus tôt possible.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 240-2011
Travaux Puits no.5
Certificat de paiement no.1
Dossier # : M7477-08
Construction d'un nouveau puits
d'approvisionnement d'eau brute et essais de pompage
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la recommandation de Leroux, Beaudoin, Hurens et associés (L.B.H.A.) concernant le paiement du certificat #1 à être versé à l'entrepreneur Groupe Puitbec, soit acceptée. Montant à verser 17 341,50 \$ (excluant les taxes), et ce, en lien avec les travaux de construction d'un nouveau puits d'approvisionnement d'eau brute et essais de pompage.

(Réf. au règlement #210-2010 sur la recherche en eau potable
et la construction d'un nouveau puits d'alimentation)

URBANISME

Rapport des permis et certificats

Dépôt du rapport, préparé par Benoît Pelletier, inspecteur municipal et directeur des travaux publics, des permis et certificats émis au cours du mois de mai 2011.

Résolution n° 241-2011

Adoption du second projet de règlement #222-2011

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'un premier projet de règlement portant le numéro 222-2011 a été adopté par conseil municipal le 2 mai 2011;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 2 mai 2011;

ATTENDU QU'un avis public est tenu de paraître à l'intérieur du bulletin municipal «Le Jacobin», édition de juin 2011, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le Conseil (Mairie et l'église) annonçant la date de l'assemblée publique de consultation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le règlement numéro 222-2011, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, est adopté, **avec changements**, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Résolution n° 242-2011

Adoption du règlement #221-2011

Programme particulier d'urbanisme

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 221-2011 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 2 mai 2011;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 2 mai 2011;

ATTENDU QU'un avis public est paru à l'intérieur du journal local L'Action week-end, édition du 15 mai 2011, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le Conseil (Mairie et l'église) annonçant la date de l'assemblée publique de consultation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le règlement numéro 221-2011, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Règlement #225-2011

Modification du règl. 59-2001 sur les PIA

AVIS DE MOTION est donné par madame Lise Desrosiers qu'elle présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier le règlement numéro

59-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à l'intérieur de la zone I1-59 afin de procéder à des modifications dues à la création des zones I1-59.1 et I1-59.2, et à la présence de terrain affecté par une bande de protection riveraine.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

Résolution n° 243-2011

Adoption du premier projet de règlement #225-2011

Municipalité de Saint-Jacques

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 225-2011

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 59-2001 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE I1-59 AFIN DE PROCÉDER À DES MODIFICATIONS DÛ À LA CRÉATION DES ZONES I1-59.1 ET I1-59.2 ET À LA PRÉSENCE DE TERRAIN AFFECTÉ PAR UNE BANDE DE PROTECTION RIVERAINE.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jacques a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 59-2001 affectant la zone I1-59;

ATTENDU QU'une municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément aux articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer deux (2) nouvelles zones, soit la zone I1-59.1 et I1-59.2 à l'intérieur de la zone I1-59, le tout tel que prévu à l'intérieur du projet de règlement #222-2011;

ATTENDU QU'à l'intérieur du projet de règlement 222-2011, des nouvelles zones sont créées et de nouvelles dispositions s'appliquent à l'intérieur dudit règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire vendre des lots affectés par une bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire modifier certains critères applicables à l'implantation des constructions sur les lots affectés par la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 6 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté, à savoir :

QU'il soit statué et ordonné ce qui suit par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 La table des matières est modifiée de la façon suivante :
L'article 3.1 est remplacé de la façon suivante :

OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX ZONES I1-59.1
ET I1-59.2.

ARTICLE 3 L'article 1.2 est remplacé de la façon suivante :

- Les zones visées par le présent règlement sont les zones I1-59.1 et I1-59.2 du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage en vigueur.

ARTICLE 4 L'article 2.1 est modifié de façon à remplacer la partie de phrase «la zone I1-59» par «les zones I1-59.1 et I1-59.2».

ARTICLE 5 L'article 3.1 est remplacé par: OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX ZONES I1-59.1 ET I1-59.2.

ARTICLE 6 L'objectif et critère inscrits à l'article 3.1.2 est abrogé et remplacé de la façon suivante :

Objectif : Favoriser un minimum de superficie d'implantation, au sol, de bâtiment sur le terrain.

Critère : Un minimum de 15% de la superficie de terrain est exigé comme implantation de bâtiment sur un site donné. Cependant, si le bâtiment possède une superficie au sol de 300 m² avec un second étage ayant une superficie minimale de 150 m², la superficie minimale de terrain pourrait être réduite à 10 %, sans être inférieure à 2000 m².

Dans le cas d'un lot affecté par une bande de protection riveraine, la superficie minimale du bâtiment projeté ne tiendra pas compte de la superficie de cette bande.

ARTICLE 7

Les autres articles demeurent inchangés.

ARTICLE 8

Le présent règlement portant le numéro 225-2011 entrera en vigueur suivant la loi.

Résolution n° 244-2011

Avis public

Règlement #225-2011

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation soit fixée au 27 juin 2011 à 19 h, à la Mairie de Saint Jacques.

QUE l'avis public requis soit publié par le biais du journal l'Action Montcalm, édition du mercredi 15 juin 2011.

Comité d'évaluation des demandes de subvention : Les membres désignés par la municipalité pour assurer la gestion du programme. Il s'agit de la directrice générale, du directeur de l'urbanisme et du directeur de la caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie qui est partenaires impliqués financièrement dans ce programme de revitalisation.

Demande d'aide financière : formulaire utilisé par un propriétaire pour faire une demande de subvention conformément aux modalités du programme de revitalisation de la municipalité de Saint-Jacques.

Éléments d'architecture secondaire : Porche, galerie, balcons

Entrepreneur accrédité : Personne physique ou morale détenant une licence valide d'entrepreneur en construction émise par la Régie du bâtiment du Québec.

ARTICLE 2 :

Il est, par le présent règlement, décrété la mise sur pied d'un programme de revitalisation des immeubles situés dans les périmètres (lisérés par un trait gras aux plans portant le numéro 1), lequel est joint au présent règlement comme annexe I.

ARTICLE 3 :

L'enveloppe budgétaire du programme est établie à 20 000 \$ grâce à la participation financière de la Municipalité de Saint-Jacques et de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie en parts égales.

ARTICLE 4 :

Dans le cadre de l'application du programme dont il est fait mention à l'article 2, la municipalité accorde une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des coûts engendrés par le règlement de PIIA.

4.1 Est admissible à une subvention décrétée par le présent règlement, la demande qui satisfait aux conditions suivantes:

- a) Les travaux doivent engendrer un coût minimum de 4 000 \$.
- b) Les travaux devront avoir fait l'objet de l'émission d'un permis de construction avant qu'ils ne débutent.
- c) Toute demande déposée après la date d'entrée en vigueur du règlement 212-2010 (PIIA) pourra être considérée.
- d) Sont admissibles, tous les travaux touchant l'enveloppe extérieure du bâtiment et relatifs à la construction, à l'addition, à la reconstruction, à la restauration, à la rénovation, à la réparation, à la transformation ou à l'agrandissement incluant les

éléments d'architecture secondaire d'un bâtiment principal.

- e) Sont admissibles les travaux énoncés ci-haut sur toutes les façades du bâtiment, pourvu qu'elles soient visibles à partir de la rue où se trouve le numéro civique. Ainsi, les travaux sur les toitures sont admissibles si elles sont visibles de la rue.
- f) Les travaux doivent être conformes aux règlements de construction, de zonage, de PIIA et, s'il y a lieu, de lotissement. En somme, ils doivent être conformes aux plan et dispositions du permis émis.
- g) Les travaux doivent avoir été exécutés par un entrepreneur accrédité.

4.2 Le propriétaire doit fournir au comité d'évaluation les éléments suivants :

- a) Une demande d'aide financière dûment remplie, lequel est joint au présent règlement au même moment que la demande de permis.
- b) Une preuve documentaire du coût de l'achat des matériaux utilisés pour réaliser les travaux admissibles à la subvention et du coût de la main-d'œuvre pour les exécuter, si applicable. Dans ce cas, fournir le numéro de RBQ de l'entrepreneur certifié.
- c) Doit aviser au moins 48 heures avant de débiter les travaux, l'inspecteur municipal et lui permettre de visiter les lieux et d'en prendre photos.

4.3 A droit à une subvention décrétée par le présent règlement le propriétaire qui satisfait à la condition suivante :

- a) Il ne doit à la municipalité aucune somme à titre de taxes impayées quelle qu'en soit la nature.

4.4 Le montant de la subvention décrété par le présent règlement est établi comme suit :

- a) La subvention correspond à un tiers (33 %) du coût des travaux jusqu'à concurrence de 10 000 \$. Si toutefois, une esquisse est exigée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans le cadre de l'approbation du projet, celle-ci est également remboursable à 33 %.

4.5 Le versement de la subvention se fait selon les conditions suivantes :

- a) Le versement de la subvention s'effectue si les travaux sont conformes au permis délivré et réalisés à l'intérieur de la période de validité du permis.

- b) Le propriétaire doit aviser l'inspecteur municipal lorsque les travaux sont terminés, afin que ce dernier procède à une inspection des travaux afin de vérifier s'ils sont conformes au permis émis.
- c) Le comité d'évaluation des demandes de subvention, suite au rapport de l'inspecteur municipal, peut exiger que des correctifs soient apportés aux travaux exécutés si ceux-ci ne sont pas conformes aux plans et devis approuvés par la municipalité et aux exigences du programme.

4.6 Le versement de la subvention se fait comme suit :

- d) Ce programme de revitalisation sera valide pour une durée de 5 ans.
- e) Chaque bâtiment a droit à une seule subvention par année pour la durée du programme.
- f) Un montant maximal de 10 000 \$ sera alloué par propriété sur une période de 5 ans.
- g) Le versement de la subvention s'effectue en un seul et unique versement, une fois que les travaux ont été reconnus conformes au permis délivré.

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Terrain # 55 – aire industrielle
Offre d'achat – Jean Clermont
Municipalité de Saint-Jacques

Dossier en cours.

Résolution n° 246-2011
Du 25 mai 2011
Dépôt du rapport du CCU

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 25 mai 2011.

Résolution n° 247-2011
Mme Catherine Mailhot – 85 rue St-Jacques
Demandes relatives au PIIA

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Saint-Jacques approuvent les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'installation d'une enseigne au 85 rue St-Jacques. Cette enseigne respecte les objectifs et critères relatifs au règlement numéro 212-2010 sur le PIIA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la demande soit acceptée, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de leur réunion du 25 mai 2011, mais que le tout soit approuvé conditionnellement à ce que le projet soit conforme au règlement de zonage numéro 55-2001.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 248-2011

Embauche d'étudiante – Animatrice camp de jour 2011

Mme Amélie Lemarbre

Groupe supplémentaire

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Amélie Lemarbre soit engagée comme animatrice au camp de jour, et que la rémunération et les conditions d'emploi soient celles établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

- Nombre de semaines : environ 9 semaines (incluant la période d'inscription et préparation);
- Être disponible le 24 juin 2011 en après-midi, pour effectuer de l'animation lors de la Fête nationale du Québec;
- Début du camp de jour : le 27 juin 2011;
- Début de l'emploi pré-camp : 13 juin 2011
- Fin du camp de jour : vers le 12 août 2011.

Résolution n° 249-2011

Annulation de la résolution d'embauche

de Mme Alexandra Roy résolution #158-2011

ATTENDU QUE Madame Alexandra Roy ne peut être disponible le 24 juin, et que cette condition avait été spécifiée lors de l'embauche dans la résolution #158-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'annuler l'embauche de Madame Alexandra Roy et que la résolution #158-2011 soit annulée.

Résolution n° 250-2011

Embauche d'étudiante – Animatrice camp de jour 2011

Mme Catherine Durand Brisson

Remplacement

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Catherine Durand Brisson soit engagée comme animatrice au camp de jour, et que la rémunération et les conditions d'emploi soient celles établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

- Nombre de semaines : environ 9 semaines (incluant la période d'inscription et préparation);
- Être disponible le 24 juin 2011 en après-midi, pour effectuer de l'animation lors de la Fête nationale du Québec;
- Début du camp de jour : le 27 juin 2011;
- Début de l'emploi pré-camp : 13 juin 2011
- Fin du camp de jour : vers le 12 août 2011.

Résolution n° 251-2011

Demande de subvention

Hockey mineur Joliette/Crabtree

Inscriptions saison 2011-2012

Demande de subvention, comité hockey mineur

ATTENDU QUE le comité de hockey mineur de Saint-Jacques s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir comme par le passé, une aide financière pour les jeunes désirant s'inscrire au hockey mineur;

ATTENDU QUE la période d'inscription se déroule entre le 1^{er} et le 10 juin et que le paiement de l'inscription pourra être effectué en plusieurs versements, par chèques postdatés, et ce, avant que la Municipalité de Saint-Jacques soit dans l'obligation d'acquitter la facture à la Municipalité de Crabtree.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de recevoir les inscriptions de hockey mineur des jeunes de Saint-Jacques pour la Municipalité de Crabtree et de reconduire la même aide financière accordée au comité de hockey mineur de Saint-Jacques, et ce, aux mêmes conditions que celles établies par les années passées.

Résolution n° 252-2011

Demande de permis de boisson

Les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser la vente de boissons alcoolisées lors des Fêtes gourmandes de Lanaudière qui se dérouleront au parc Aimé-Piette, en août prochain, et que madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, à approuver et à signer la demande de permis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*.

VARIA

Offre de publicité

Offre de publicité de cahier publicitaire, offerte par M. Gilles Dubé.

Offre refusée.

Persévérance scolaire

Suggestion de publication d'une annonce dans le bulletin Le Jacobin au sujet de la persévérance scolaire.

Dossier – Volet Collège Esther-Blondin

Le conseil tient à spécifier qu'il souhaite maintenir les conditions préétablies dans ce dossier. *(Dossier à suivre)*

Résolution n° 253-2011

Défi têtes rasées - Félicitations

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que des félicitations soient adressées aux organisateurs du défi têtes rasées pour le très bon travail effectué dans le déroulement de l'événement.

QU'une mention spéciale soit incluse au bulletin municipal Le Jacobin.

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 254-2011

Levée de la séance

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 21 h 15.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire